



## Casier judiciaire n#2, immigration dans un pays

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaite immigrer dans un pays, et ils vont faire différentes enquêtes sur moi.

J'ai déjà fourni mon casier judiciaire (volet N# 3, vierge) mais je voudrai avoir plus d'informations sur le volet N# 1 et N#2:

J'étais eu un problème en France (Conduite en état d'ivresse manifeste) en sept 2001 (j'ai un permis blanc pendant 10 mois) et depuis il n'y a pas eu de récidive (je ne me suis pas fait prendre en état d'ivresse au volant).

Par contre, j'ai eu une amende pour état d'ébriété sur la voie publique en janv 2007.

Je voulais savoir si la conduite en état d'ivresse s'est effacée de mon casier judiciaire 1 et 2? Aussi, est ce que l'amende sur l'état d'ébriété sur la voie publique est mentionnée sur la casier Judiciaire 2 ou si cela a empêché mon casier N# 2 d'être effacé?

Enfin, dernière question, est ce que les pays comme les US ou le Canada ont accès au casier judiciaire 1 et 2?

Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je voulais savoir si la conduite en état d'ivresse s'est effacée de mon casier judiciaire 1 et 2?

A quelle peine avez vous été condamné et par quelle juridiction?

Aussi, est ce que l'amende sur l'état d'ébriété sur la voie publique est mentionnée sur la casier Judiciaire 2 ou si cela a empêché mon casier N# 2 d'être effacé?

Les contraventions ne figurent pas sur votre casier judiciaire.

Enfin, dernière question, est ce que les pays comme les US ou le Canada ont accès au casier judiciaire 1 et 2?

Techniquement non en tout cas pas à votre B1. Par contre officieusement la consultation du B2 est possible mais tout dépend de la nature de l'infraction commise, d'où ma première question.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cela fait longtemps, mais voici les informations dont je suis sur:

Je suis passé devant le TGI de Paris.

J'ai eu 10 mois de permis blanc et 3 ou 6 mois avec sursis.

J'ai payé une amende d'environ 300 euros et ensuite j'ai eu un stage de sensibilisation.

Il me semblait que les délits (conduite en état d'ivresse manifeste, je n'ai pas eu d'accident)s'effaçaient au bout de 5 ans?

Merci,

Cordialementt

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Il me semblait que les délits (conduite en état d'ivresse manifeste, je n'ai pas eu d'accident)s'effaçaient au bout de 5 ans?

En fait l'on doit également considérer la nature de la peine. Effectivement passé un délai de 5 ans vous bénéficiez d'une

réhabilitation de peine de droit à compter de l'exécution de la peine.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Que voulez-vous dire à l'exécution de la peine?

Pouvez-vous juste me dire si dans mon cas le casier judiciaire B2 s'est effacé?

Enfin dernière question, est ce que les payx étrangers (US par exemple) ont accès au STIC et ou fichier de la gendarmerie?

Merci,

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

que voulez-vous dire à l'exécution de la peine?

Le délai court à compter de la fin de l'exécution de la peine autrement dit à l'expiration des 10 mois de permis blanc.

Pouvez-vous juste me dire si dans mon cas le casier judiciaire B2 s'est effacé?

En principe oui puisque l'infraction date de septembre 2001.

Enfin dernière question, est ce que les payx étrangers (US par exemple) ont accès au STIC et ou fichier de la gendarmerie?

Non et de toute façon votre infraction est beaucoup trop ancienne pour que vous soyez toujours fiché au STIC.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je vous remercie pour toutes ces informations.

Comment les US pourraient savoir que j'ai été comment pour conduite en état d'vresse manifeste?

Je vous promets de ce sera ma dernière question,

Merci bcp

-----  
Par Visiteur

Cher Monsieur,

Comment les US pourraient savoir que j'ai été comment pour conduite en état d'vresse manifeste?

Du moment que votre casier judiciaire est vierge, les autorités américaines n'ont aucun moyen de connaître cette condamnation.

De plus vous n'avez pas commis un crime.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cela signifie que si je n'ai pas commis de crime de toute manière ils ne peuvent pas accéder à mon B2?

Merci

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

En principe les autorités étrangères ne peuvent accéder au B2. Mai en l'occurrence quand bien même elles le pourraient vous bénéficier pour cette infraction d'une réhabilitation de plein droit.

Cordialement